

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**

DATE de CONVOCATION  
23 MARS 2016

DATE d’AFFICHAGE  
05 AVRIL 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 35  
Votants : 36

L’an deux mille seize,

le 29 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°51-2016 – RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des Finances, Ressources Humaines et Mutualisation propose d’apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes des modifications dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il est également précisé que cette modification statutaire a recueilli un avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2016.

Suite au départ de la Directrice du Pôle Développement et Aménagement Durable du Territoire et de la réorganisation de ce pôle, il est proposé de :

- supprimer l’emploi de « Directeur du pôle Développement et Aménagement Durable du Territoire »,
- créer un emploi de « Chargé de mission Aménagement/Urbaniste »,
- supprimer le pôle « Aménagement durable du territoire » et de créer un pôle « Aménagement du Territoire » et un pôle « Environnement ».

D’autre part, suite à l’approbation du Débat d’Orientation Budgétaire et du vote du Budget Primitif 2016, il est prévu le recrutement d’un Chargé de Communication à temps non complet (50%).

Enfin, depuis janvier 2011, un agent de la Communauté de Communes était mis à disposition du GIP du Pays de Vannes. Depuis septembre 2015, cet agent a été nommé à temps complet sur le poste de Directrice du Pôle Ressources et Finances. En conséquence, il convient de supprimer le poste qu’elle occupait auparavant.

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160329-DELIB\_51\_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications au tableau des emplois de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne telle que mentionnées ci-dessus,
- **ADOpte** le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 05/04/16  
Le Président,

